

# CONNAITRE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES À GAGNY



# SOMMAIRE

- **ÉDITO – 3**
- **QU'EST QU'UN RISQUE MAJEUR ? – 4**
- **QUELS SONT LES RISQUES À GAGNY – 5**
- **LES 7 PILIERS DE LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS – 6**
- **L'ALERTE – 8**
- **LE KIT INDIVIDUEL OU FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ – 9**
- **RISQUE INONDATION – 10**
- **RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN – 12**
- **RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE – 14**
- **RISQUE TMD – TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES – 16**
- **RISQUES SANITAIRES – 18**
- **RISQUES RADON – 19**
- **QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN PRODUIT TOXIQUE – 19**
- **RISQUE TERRORISME & CYBERATTAQUE – 21**
- **RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE – 22**
- **L'INDEMNISATION EN CAS DE CATASTROPHES NATURELLES – 24**
- **INFORMATIONS PRATIQUES – 26**

# ÉDITO

Depuis plusieurs années, les crises se succèdent à un rythme effréné. Du covid 19 aux intempéries en passant par les fortes chaleurs et la sécheresse ; nous faisons désormais face à un nombre croissant de catastrophes liées à des événements météorologiques, technologiques ou encore sanitaires. Face à ces circonstances exceptionnelles, la majorité que j'ai l'honneur de conduire a toujours su se mobiliser afin d'accompagner les Gabinienues et Gabinienus.

Toutefois, comme le disait Benjamin Franklin « La crise est l'occasion de se rappeler l'importance de la préparation ».

Aussi j'ai souhaité mettre à la disposition de chacune et chacun un document d'information sur les risques majeurs auxquels est exposée notre commune. Au fil des pages de ce livret, que je vous invite à conserver, vous pourrez retrouver les principales menaces auxquelles nous pouvons être confrontés mais également les mesures et les bons réflexes à adopter.

Parallèlement, la commune s'est également dotée d'un tout nouveau Plan Communal de Sauvegarde. Ce document permet aux équipes de notre administration d'organiser les alertes à partir d'une cellule de crise et de mettre en œuvre de manière adaptée des protocoles de



## ROLIN CRANOLY

**MAIRE DE GAGNY**  
**1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DU TERRITOIRE**  
**CONSEILLER DÉPARTEMENTAL**

mise en sécurité, accueil, secours, hébergement et restauration pour les Gabinienues et les Gabinienus impactés.

Or l'ensemble de ces protocoles ne saurait être mis en œuvre sans votre concours car à Gagny la solidarité et l'esprit de responsabilité font partie de nos valeurs et de notre histoire.

Je suis convaincu que nous avons toutes et tous un rôle important à jouer dans la prévention et la gestion de ces risques majeurs et ce n'est qu'ensemble que nous pourrons développer une culture du risque et anticiper efficacement ces problématiques.

# QU'EST QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un événement rare mais grave qui peut causer de gros dégâts humains, matériels ou environnementaux sur notre commune de Gagny. Imaginez une inondation brutale ou un accident de camion transportant des produits chimiques : c'est imprévisible, rapide et ça touche beaucoup de monde à la fois.

On distingue deux types de risques majeurs :

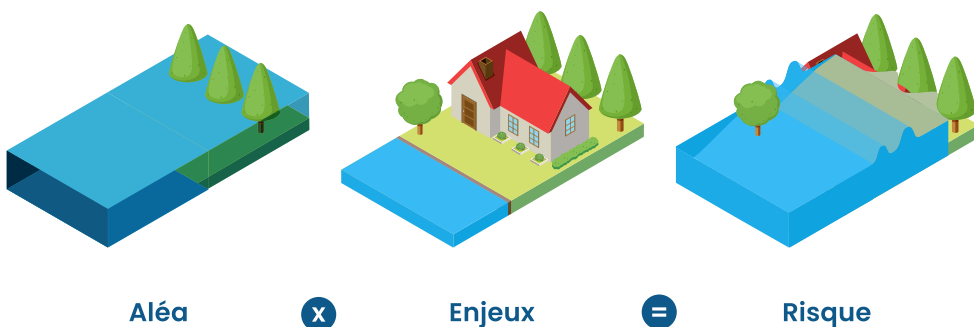
- **Risques naturels** : Ils sont liés aux phénomènes météorologiques ou géologiques. L'homme ne peut pas toujours les empêcher, mais il peut les anticiper et s'en protéger.
- **Risques technologiques** : Ils sont liés à l'activité humaine et industrielle. Ils sont souvent imprévisibles et nécessitent une réaction rapide.

## L'équation du risque

Pour qu'il y ait un risque, il faut la rencontre de deux éléments.

- **Aléa** : événement potentiellement dangereux (phénomène naturel ou accident technologique).
- **Enjeu** : personnes, biens, équipements ou environnement susceptibles de subir les conséquences d'un aléa.

Le risque implique la combinaison d'un aléa et d'un enjeu.



# QUELS SONT LES RISQUES À GAGNY

De par sa géographie, son passé industriel et ses infrastructures de transport, la commune de Gagny est exposée à 5 risques majeurs principaux. Les connaître, c'est la première étape pour s'en protéger.



## **Inondations (Crues et Ruissellement) :**

Gagny est concernée par deux types d'inondations :

La crue de la Marne : Une montée lente des eaux

Le ruissellement urbain : inondations rapides dans les points bas.



## **Mouvements de terrain :**

Le sol gabiniens présente deux fragilités spécifiques :

- **Les anciennes carrières** : La présence historique de carrières de gypse crée un risque d'effondrement localisé.
- **Le retrait-gonflement des argiles** : Les variations de sécheresse et d'humidité font bouger les sols argileux, pouvant fissurer les bâtiments.



## **Transport de Matières Dangereuses (TMD) :**

Lié au trafic traversant la commune :

- **Routier** : Camions-citernes circulant sur les axes principaux.
- **Ferroviaire** : Wagons de matières dangereuses transitant par les lignes SNCF
- **Canalisation** : Gaz



## **Phénomènes météorologiques :**

Comme toute l'Île-de-France, Gagny peut subir des tempêtes (vents violents), des épisodes de grand froid ou de canicule, dont la fréquence augmente avec le changement climatique.



## **Risques Sociétaux et Émergents :**



- **Menace Cyber** : Attaques informatiques
- **Sécurité Civile** : Risques sanitaires (épidémies) ou menace terroriste (Vigipirate).

# LES 7 PILIERS DE LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

C'est une chaîne de sécurité dont vous êtes un acteur clé. Pour faire face aux risques majeurs, l'État, la Ville de Gagny et les citoyens agissent ensemble à travers 7 étapes fondamentales.

1

## LA CONNAISSANCE DES RISQUES

Tout commence par l'**identification**. L'État et la Ville étudient l'histoire (crues passées, anciennes carrières) et la géographie de Gagny pour comprendre les menaces.

2

## LA SURVEILLANCE

Anticiper pour mieux réagir. Des capteurs surveillent en permanence la montée des eaux de la Marne (Vigicrues) ou les conditions météorologiques (Météo-France).

**Action :** Dès qu'un seuil critique est atteint, l'alerte est donnée aux autorités

3

## L'INFORMATION PRÉVENTIVE

C'est l'objet de ce document (DICRIM) ! Le Maire a le devoir d'informer les habitants sur les risques qui les concernent et les bons réflexes à adopter.

**Votre rôle :** Lire ce guide et le partager avec vos proches

4

#### **SE PRÉPARER AVANT**

Prévoir un kit (eau, lampe, radio, médicaments), protéger les documents importants, vérifier l'assurance.

5

#### **ALERTER**

Recevoir l'alerte et comprendre le message : sirènes, messages sur téléphone, site de la Ville ; lire le message jusqu'au bout et appliquer la consigne.

6

#### **LA PRÉPARATION ET LES SECOURS**

Savoir agir quand le risque survient. La Ville déclenche son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour coordonner les secours, héberger les sinistrés et soutenir la population.

**Acteurs :** Pompiers, Police, Services Techniques, Associations.

7

#### **LE RETOUR D'EXPÉRIENCE**

Apprendre de chaque événement. Après une crise, on analyse ce qui a fonctionné et ce qui doit être amélioré pour être plus efficace la prochaine fois.

**But :** Ne pas refaire les mêmes erreurs.

# L'ALERTE



Reconnaître le signal, adopter les bons réflexes, suivre les consignes.  
Une alerte est diffusée lorsqu'un danger grave est imminent ou en cours, afin de vous indiquer immédiatement la conduite à tenir.

## Comment suis-je alerté ?

Vous pouvez être alerté par plusieurs moyens complémentaires : sirènes (signal national d'alerte), messages sur téléphone via FR-Alert, médias (radios), et canaux d'information officiels.

FR-Alert permet d'envoyer des notifications d'alerte aux personnes présentes dans une zone de danger via la diffusion cellulaire (Cell Broadcast) et, selon les cas, par SMS géolocalisés.

## Reconnaître la sirène

Le signal national d'alerte (sirènes) se compose de 3 séquences d'un son modulé (montant/descendant) d'une durée de 1 min 41 s, séparées par 5 secondes de silence.

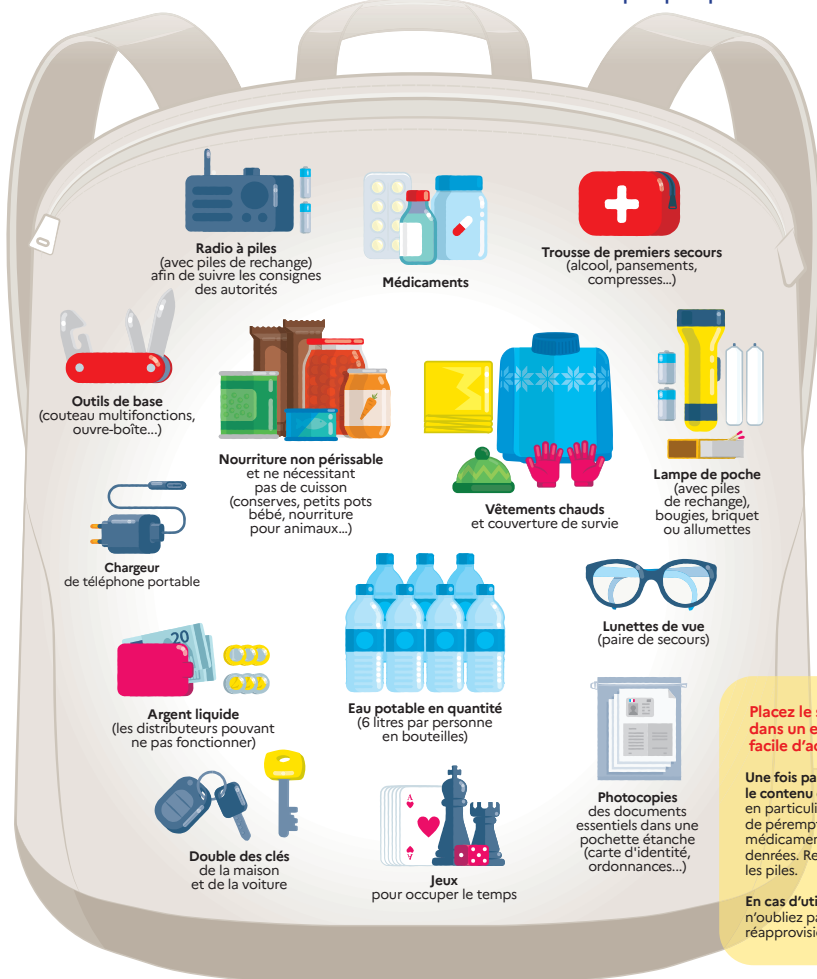
|                               |                                                                                                                                                                                               |                                                                                                        |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Signal d'exercice</b>      |  <br><b>1 min 41</b>        | (Tous les 1 <sup>er</sup> mercredis du mois)                                                           |
| <b>Signal d'alerte</b>        |  <br><b>1 min 41</b>    | <br><b>1 min 41</b> |
|                               | <br><b>1 min 41</b>                                                                                       |                                                                                                        |
| <b>Signal de fin d'alerte</b> |  <br><b>30 secondes</b> |                                                                                                        |

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Un essai des sirènes a lieu le premier mercredi de chaque mois à midi (un seul cycle).

# Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



# RISQUE INONDATION

## (MARNE & RUISSELLEMENT)



Une inondation est une submersion temporaire de zones habituellement hors d'eau.

À Gagny, le risque d'inondation peut se manifester de deux façons principales : la crue de la Marne (débordement) et le ruissellement pluvial urbain lors d'orages intenses (phénomène rapide, en minutes à quelques heures).

### Pourquoi Gagny est concernée ?

Même si la Marne ne traverse pas directement la commune, elle borde le secteur sud-est (vers Gournay-sur-Marne) et peut impacter les zones basses riveraines en cas de crue.

Le relief et l'urbanisation favorisent aussi des écoulements rapides vers les points bas, ce qui explique les épisodes de ruissellement (caves, rez-de-chaussée, voirie).

Les secteurs les plus concernés identifiés dans le cadre du PPRI et du zonage sont notamment les Abbesses, la Pointe de Gournay et le Chénay (sud).

## LES BONS RÉFLEXES

### DÈS AUJOURD'HUI (je me prépare)



Repérez un point haut / espace refuge et préparez votre kit (lampe, radio, piles, documents importants, médicaments).



Vérifier que votre contrat d'assurance prévoit la prise en charge des frais de nettoyage et d'assèchement de votre habitation.



Informez-vous si votre logement est en zone PPRI et discutez en famille d'un "plan simple" (où se mettre, qui appeler, où se retrouver).

## DÈS QUE L'ALERTE EST DONNÉE (je me mets en sécurité)



Suivez les consignes officielles et informez-vous (site de la Ville, messages d'alerte, radio).



Coupez vos réseaux (électricité, gaz, eau potable, etc.)



Rassemblez toutes les personnes présentes dans les étages.

## PENDANT (je protège ma vie d'abord)



Ne vous engagez jamais à pied ou en voiture sur une voie inondée.



Évitez tout déplacement non indispensable.



Montez à pied dans les étages ou mettez-vous à l'abri sur un point haut.



Ne prenez pas l'ascenseur et éloignez-vous des sous-sols/parkings souterrains.



Tenez-vous prêts à évacuer les lieux à la demande des autorités..



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

## APRÈS (je fais attention aux risques cachés)



Attendez l'accord/les consignes des autorités, et ne remettez l'électricité qu'après vérification/séchage.



Aérez, nettoyez/désinfectez, photographiez les dégâts et contactez votre assurance.

# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, pouvant provoquer des fissures, des affaissements ou des effondrements localisés.

À Gagny, les mécanismes principaux sont : anciennes carrières/cavités souterraines (risque d'affaissement/effondrement) et retrait-gonflement des argiles (tassements différentiels liés à l'alternance sécheresse/pluie).

## Pourquoi Gagny est concernée ?

Le département a identifié des zones à aléa fort à très fort, liées aux anciennes carrières (réparties en secteurs Est / Centre / Ouest) et un aléa moyen à fort de retrait-gonflement des argiles sur l'ensemble du territoire communal. Ces phénomènes peuvent endommager les bâtiments (fissures, déformations) et perturber la voirie et les réseaux.

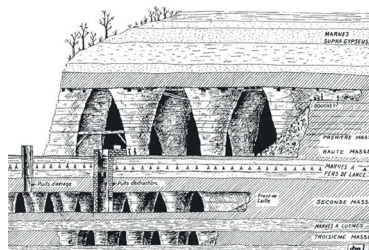
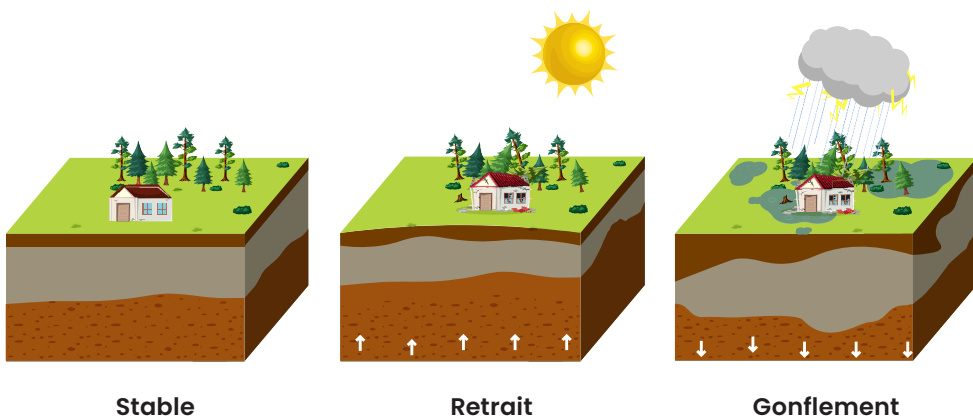


Schéma montrant l'exploitation des trois masses

de gypses reliées par des puits d'extraction

(Daniel Munier)



# LES BONS RÉFLEXES



## Signes qui doivent alerter

- Apparition de fissures (murs, plafonds, sols).
- Affaissement de terrain (trou, "entonnoir", déformation de chaussée), portes/fenêtres qui se coincent brutalement.
- **Après une période de sécheresse**, aggravation de fissures (argiles) ; **après fortes pluies**, instabilités possibles (cavités).



## DÈS AUJOURD'HUI (je réduis ma vulnérabilité)

- Avant de construire/agrandir : faites réaliser une étude de sol adaptée, surtout en zone à enjeux "sols/cavités".
- Surveillez et notez l'évolution des fissures (date, photos) ; gardez vos documents d'assurance.



## SI JE CONSTATE UNE CAVITÉ OU UN AFFAISSEMENT

- **Sur l'espace public** : signalez immédiatement à la Mairie (ou aux secours si danger immédiat).
- **Sur domaine privé** : sécurisez la zone (interdisez l'accès), évitez toute intervention "artisanale" et contactez votre assureur.



## PENDANT (si le phénomène est en cours ou si le bâtiment bouge)

- Évacuez le bâtiment si vous suspectez un effondrement/instabilité, sans prendre de risque, et éloignez-vous de la zone.
- Coupez gaz/électricité si c'est possible sans danger. Protégez-vous, mettez-vous à l'abri sous un meuble solide.



## Après

- Ne réintégrez pas un bâtiment fissuré/affaissé sans avis/consigne des autorités ou d'un professionnel mandaté.
- Déclarez rapidement les dommages à votre assurance et conservez des photos/constats.

# RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE



Les risques météorologiques font partie des risques naturels. Ils sont dus à des phénomènes climatiques dont les facteurs atteignent des intensités extrêmes.

Leur importance et leur ampleur peuvent avoir des conséquences importantes sur les plans humain, économique et environnemental.

Ces risques sont de différents ordres : **vent fort, fortes précipitations, orage, neige et verglas, grand froid, canicule.**

## Vigilance météorologique (Météo-France)

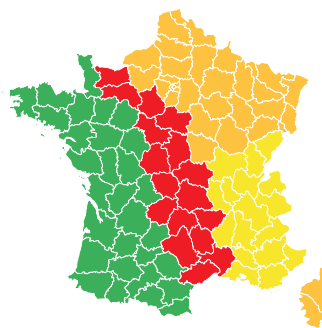
Météo France diffuse tous les jours, une carte de vigilance, à 6 heures et à 16 heures, informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Il signale lorsqu'un phénomène dangereux menace le département pour la journée en cours et le lendemain, et rappelle les précautions à prendre pour se protéger.

## Comment lire les couleurs ? :

Une échelle à 4 couleurs (vert, jaune, orange, rouge) indique le niveau de danger maximal prévu.

|               |                                                                                                                          |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Vert</b>   | Pas de vigilance particulière.                                                                                           |
| <b>Jaune</b>  | Attention, phénomènes habituels mais localement dangereux possibles ; informez-vous.                                     |
| <b>Orange</b> | Vigilance, phénomènes dangereux prévus ; suivez les conseils de sécurité des pouvoirs publics.                           |
| <b>Rouge</b>  | Vigilance absolue, phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle ; respectez impérativement les consignes de sécurité. |



# LES BONS RÉFLEXES



Informez-vous régulièrement (site/app Météo-France) et adaptez vos déplacements et activités.

En cas d'alerte forte (orange/rouge), suivez les consignes officielles et évitez les comportements à risque (routes inondées, zones boisées en tempête, etc.).

| Département classé orange                                                                                                                                                                                                                          | Département classé rouge                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>VENT FORT</b>                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques de chutes de branches et d'objets divers.</li> <li>• Risques d'obstacles sur les voies de circulation.</li> <li>• Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés par le vent.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de chutes d'arbres et d'objets divers.</li> <li>• Voies impraticables.</li> <li>• Restez chez vous et évitez les déplacements.</li> </ul>                                                                                 |
| <b>FORTES PRÉCIPITATIONS</b>                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visibilité réduite.</li> <li>• Risque d'inondation.</li> <li>• Limitez vos déplacements.</li> </ul>                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visibilité réduite.</li> <li>• Risque d'inondation important.</li> <li>• Ne vous engagez ni à pied, ni en voiture sur une zone inondée</li> </ul>                                                                                |
| <b>ORAGES</b>                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évitez l'utilisation des téléphones et des appareils électriques.</li> <li>• Ne vous abritez pas sous les arbres.</li> <li>• Évitez l'utilisation des téléphones et des appareils électriques.</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>NEIGE OU VERGLAS</b>                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Route difficile et trottoirs glissants.</li> <li>• Préparez votre déplacement, vos itinéraires et prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.</li> </ul>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Route impraticable et trottoirs glissants.</li> <li>• Évitez les déplacements sauf nécessaires en prévenant vos proches.</li> <li>• Renseignez-vous auprès de votre centre d'information et de coordination routière.</li> </ul> |
| <b>GRAND FROID</b>                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement de votre chauffage.</li> <li>• Pensez à vous hydrater régulièrement, pas de boissons alcoolisées.</li> </ul>                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évitez les sorties et l'exposition prolongée au froid et au vent.</li> <li>• Habillez-vous de façon adéquate (plusieurs couches, imperméables).</li> </ul>                                                                       |

# RISQUE TMD – TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



## Qu'est-ce que c'est ?

Le transport de matières dangereuses (TMD) correspond au déplacement, par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation, de substances présentant un danger pour l'humain, l'environnement ou les biens (produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs).

Un accident de TMD peut se traduire notamment par une explosion, un incendie, un dégagement de fumées ou un nuage toxique, ou encore une pollution des sols et des eaux.

Les conséquences peuvent toucher les personnes, les bâtiments et les réseaux (voirie, eau, assainissement, gaz), et perturber la circulation et l'accès des secours.

## Pourquoi Gagny est concernée ?

Gagny est exposée au risque TMD en raison de la présence d'axes de circulation et d'infrastructures susceptibles d'être empruntés par ces transports.

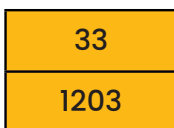
La commune est aussi concernée par le passage d'infrastructures ferroviaires et par des canalisations de gaz. Des secteurs à forte densité de population et des établissements recevant du public se situent à proximité de ces axes.

## Savoir identifier les risques

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses.



Étiquette de danger



---> Numéro d'identification du danger

---> Numéro d'identification de la matière

# LES BONS RÉFLEXES

## TÉMOIN DE L'ACCIDENT



- Donnez l'alerte (**18/112**) aux pompiers, policiers, Samu : indiquez le lieu exact, le nombre de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite etc.) et, le cas échéant, le type de transport, le numéro du produit, le code danger et les étiquettes visibles.



- Ne touchez à rien : n'entrez pas en contact avec des résidus



- Ne déplacez pas les victimes, sauf en cas d'incendie.



- Quittez la zone de l'accident opposée au vent.



- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et confinez-vous.

## DÈS QUE RETENTIT LA SIRÈNE D'ALERTE



- En cas de fumées/nuage : confinez-vous dans un bâtiment en dur, fermez portes/fenêtres/aérations, bouchez les entrées d'air avec des linges humides et coupez ventilation/climatisation.



- Écoutez la radio pour connaître les consignes.



- Ne fumez pas, ne causez pas de flamme



- Ne téléphonez pas, sauf urgence absolue. (Lignes pour les secours)



- Préparez-vous à évacuer à la demande des autorités.



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ne pas les exposer

## À LA FIN DE L'ALERTE



- Écoutez la radio à la fin de l'alerte.



- Changez de vêtement si possible.



- Présentez-vous immédiatement chez un médecin en cas d'irritation.

# RISQUES SANITAIRES



## Qu'est-ce que c'est ?

Un risque sanitaire majeur désigne une menace directe pour la santé de la population animale ou humaine, à la suite d'une exposition à une source de contamination.

**Il peut concerner :** Les risques infectieux (épidémie/pandémie), les contaminations alimentaires (restauration collective), les pollutions (air, eaux) et certaines expositions toxiques.

## À Gagny, points de vigilance

La commune est concernée car ces situations peuvent toucher l'ensemble du territoire national.

La pollution de l'air est un risque sanitaire pouvant avoir des effets aigus (ex. gêne respiratoire, irritations, crises d'asthme) ou chroniques (atteintes respiratoires et cardiovasculaires), en particulier chez les personnes sensibles.

La commune recommande de suivre les messages de la Préfecture, de l'ARS et de la surveillance de la qualité de l'air (Airparif).

À titre de vigilance générale, certains événements technologiques peuvent aussi avoir des conséquences sanitaires, y compris dans le cas particulier du risque nucléaire (niveau 1).



## À Retenir :

**Préparez-vous :** Suivez les consignes d'hygiène et informez-vous des risques sanitaires.

**Adoptez les bons gestes :** Lavez-vous les mains, limitez les contacts, et portez un masque si nécessaire.

**Soutenez votre communauté :** Prenez des nouvelles des personnes isolées et suivez les consignes officielles.

# RISQUE RADON



## Qu'est-ce que c'est ?

Le radon est un gaz radioactif naturel, inodore et incolore, provenant de la dégradation de l'uranium et du radium présents dans le sol. Il peut s'accumuler dans les espaces clos, notamment dans les maisons. Gagny est classée en zone 1, sur une échelle de 1 à 3.

## Caractéristiques et comportement du Radon :

Le radon se disperse dans l'eau et l'atmosphère. À l'extérieur, sa dilution rapide le rend généralement inoffensif. Cependant, il peut s'accumuler dans les espaces clos mal ventilés, comme les bâtiments, caves ou cavités, où il devient potentiellement dangereux pour la santé.

La concentration de radon dans l'air varie selon plusieurs facteurs :

- **La pression atmosphérique** : les basses pressions favorisent son relargage du sol
- **Les saisons** : l'exposition est plus importante en hiver, due au confinement des logements et au temps passé à l'intérieur
- La ventilation des bâtiments

## Prévention (gestes simples)

- Aérez quotidiennement et assurez un bon fonctionnement de la ventilation.
- Limitez l'accumulation dans les caves/locaux enterrés : aération régulière, portes techniques non bloquées, grilles d'air dégagées.
- Réaliser une mesure radon (surtout en période froide) puis adaptez les actions : améliorer la ventilation, renforcer l'étanchéité au niveau des points d'entrée possibles (plancher bas, passages de réseaux).

## Pour les bâtiments / ERP / travaux

Selon les usages et la réglementation applicable, des actions peuvent être demandées ou recommandées : information des occupants, campagnes de mesure, surveillance dans certains Établissement Recevant du Public (ERP).



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE ?

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE

- 1 PROTÉGEZ VOTRE NEZ ET VOTRE BOUCHE PAR TOUS LES MOYENS POSSIBLES :**



MASQUE ;  
MOUCHOIR ;  
FOULARD ;  
TISSUS HUMIDES

- 2 SI VOUS VOUS SENTEZ MAL, NE VOUS ALLONGEZ PAS, NE VOUS ASSEYEZ PAS**



Vous pourriez ne plus vous relever.



### ATTENTION !

Certains symptômes graves peuvent survenir plusieurs heures après l'intoxication.

Dans ce cas, appelez sans tarder le 15, rappelez que vous étiez dans la zone toxique et suivez les consignes que l'on vous donnera.

Sur les réseaux, suivez les comptes :

- @Interieur\_Gouv  
- @gouvernementFR

Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques.

- 3 QUITTEZ RAPIDEMENT LES LIEUX SEMBLANT PRÉSENTER UN DANGER**

En cas d'odeur anormale ou si des personnes larmoient ou font des malaises.



- 4 SI VOUS APERCEVEZ DES GENS EN TRAIN DE S'ÉVANOUIR OU DE SUFFOQUER, AIDEZ-LES À SORTIR DE LA ZONE SANS REVENIR SUR VOS PAS**



- 5 UNE FOIS À DISTANCE ET À L'ABRI, RETIREZ VOTRE PREMIÈRE COUCHE DE VÊTEMENTS**

Essayez de ne pas en toucher l'extérieur et cherchez à les isoler, si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours.

Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez vous les mains à l'eau et au savon.



- 6 UTILISEZ VOTRE PORTABLE UNIQUEMENT POUR ALERTEZ LES SECOURS**

Précisez votre emplacement et s'il faut intervenir rapidement sur un cas grave.

18/112  
POMPIERS



15  
SAMU

114

NUMÉRO D'URGENCE POUR  
LES PERSONNES SŒURDES  
ET MALENTENDANTES

- 7 NE RENTREZ SURTOUT PAS CHEZ VOUS, NE VOUS RENDEZ PAS À L'HÔPITAL**

Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !



- 8 REJOIGNEZ UN POINT DE REGROUPEMENT ORGANISÉ PAR LES SECOURS, OÙ DES SOINS VOUS SERONT DONNÉS**



**NE SERREZ PAS LES MAINS, NE BUVEZ PAS, ÉVITEZ DE VOUS FROTTER LE VISAGE, NE MANGEZ PAS, NE FUMEZ PAS**



**RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS**

Secrétariat général de la défense  
et de la sécurité nationale

# RISQUE TERRORISME



## Qu'est-ce que c'est ?

Le risque terrorisme correspond à une menace intentionnelle pouvant viser des personnes et/ou des lieux fréquentés, et nécessitant une réaction rapide de mise en sécurité et d'alerte.

La prévention repose notamment sur l'attention portée aux situations inhabituelles (ex. colis/sac abandonné) et sur le renforcement de la surveillance/du contrôle des accès lors d'événements publics, en lien avec les forces de l'ordre.



**S'ÉCHAPPER**



**SE CACHER**



**ALERTER**

# LE RISQUE DE CYBERATTATQUE



La cyberattaque est une action malveillante visant à perturber, endommager ou accéder illégalement à des systèmes informatiques, des réseaux, des programmes ou des données.

Elle peut toucher les particuliers, les entreprises et aussi les services publics, avec des impacts sur la vie quotidienne.

## Bons réflexes

- Méfiez-vous des messages inattendus (SMS/e-mail) demandant une action urgente, un paiement, ou contenant un lien/pièce jointe.
- En cas de SMS ou d'appel indésirable/suspect, **signaler via la plateforme 33700** (lutte contre les SMS et appels indésirables).
- Si vous êtes victime ou suspectez une cybermalveillance, vous pouvez utiliser **17Cyber.gouv.fr** (diagnostic et assistance en ligne, 24/7).

# Réagir en cas d'attaque

## 1. S'ÉCHAPPER



**ÊTES-VOUS CERTAIN  
DE POUVOIR  
VOUS ÉCHAPPER  
SANS RISQUE ?**

### SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (couragez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

## 2. SE CACHER



**SI NON ENFERMEZ-VOUS  
ET BARRICADEZ-VOUS**

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



### 3. ALERTER

Où ?

Qui ?

Quoi ?

## UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

**Où ?** : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

**Quoi ?** : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

**Qui ?** : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

### 4. RÉSISTER



## SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



**FAIRE FACE  
ENSEMBLE**

# L'INDEMNISATION

## « CATASTROPHES NATURELLES » (CAT NAT)

### De quoi s'agit-il ?

Le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (« Cat Nat ») est un mécanisme de solidarité nationale qui permet d'indemniser des dommages lorsque l'événement est officiellement reconnu comme « **catastrophe naturelle** ».

Il s'applique notamment après des inondations (ruissellement, débordement, remontée de nappe), des mouvements de terrain, ou des épisodes de sécheresse-réhydratation des sols argileux (retrait-gonflement des argiles).

En revanche, il ne couvre pas les dommages dus à la grêle, au poids de la neige, ni aux vents violents en-dessous des seuils « cyclone / ouragan » (ces dégâts sont déjà couverts par le régime assurantiel ordinaire).

### Conditions de l'indemnisation

Deux conditions principales doivent être réunies :

1. Disposer d'une assurance « dommages aux biens » (ex. multirisques habitation),
2. Un arrêté interministériel publié au Journal officiel reconnaissant l'état de catastrophe naturelle pour la commune, la période et l'aléa.

La reconnaissance est demandée par le Maire (la commune recense les dommages et sollicite la procédure). Une fois l'arrêté publié, l'assuré dispose de 30 jours pour déclarer son sinistre à son assureur.

# DÉMARCHES PRATIQUES (HABITANTS)

- **Dès que possible** : mettez-vous en sécurité, prenez des photos, conservez les biens endommagés (ne jetez rien avant expertise si possible).
- Déclarez le sinistre à votre assurance (idéalement sans attendre) et, en parallèle, signalez les dommages à la Mairie afin d'alimenter le recensement communal.
- **Après publication de l'arrêté au Journal officiel** : envoyez votre déclaration au plus tard dans les 30 jours, avec description du sinistre + liste chiffrée + justificatifs (factures, photos).
- **Délais d'indemnisation** : l'assurance verse une provision dans les 2 mois et l'indemnisation dans les 3 mois (selon les règles précisées, notamment à partir de la remise de l'état estimatif et/ou de la publication de l'arrêté).

## Les services de l'État

- Réalisent le bilan des dispositifs mobilisés.
- Accompagnent les collectivités dans les travaux de reconstruction et d'aménagement des territoires face aux risques naturels.

## Le Maire

- Accompagne dans la durée les sinistrés après l'événement.
- Prend en compte les conséquences de l'événement naturel pour adapter les mesures de prévention et de préparation (mise à jour du plan de sauvegarde...).

# INFORMATIONS PRATIQUES

## NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

SAMU SOCIAL : 115

Urgence SMS (Mute) : 11

Urgence en Europe : 112

Police municipale de Gagny : 01 56 49 22 17

CCAS de Gagny : 01 56 49 22 40

## NUMÉROS MAIRIE

Mairie de Gagny : 01 43 01 43 01  
Hôtel de ville de Gagny  
1 esplanade Michel Teulet, 93220 Gagny

Mairie annexe : 01 56 49 23 10  
66 Rue du Chemin de Fer, 93220 Gagny

Mairie annexe Aurélie Salel : 01 56 49 23 66  
15-17 Allée des Epinettes, 93220 Gagny

## NUMÉROS UTILES

ENEDIS Electricité : 0 972 675 034

ENGIE GAZ : 0 800 47 33 33

En cas d'odeur de gaz : 18 ou 112

VEOLIA : 09 69 36 99 18

CYBERHARCELEMENT : 30 18





**HÔTEL DE VILLE DE GAGNY**

**1 ESPLANADE MICHEL TEULET**

**93220 GAGNY**

**TEL : 01 43 01 43 01**



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ SUR :

